

# LIVRE BLANC POUR UNE RÉGION RÉSILIENTE

## DOSSIER DE PRESSE



# PRÉSENTATION

## FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ILE-DE-FRANCE, C'EST QUOI ?

---

France Nature Environnement Ile-de-France est la fédération régionale des associations franciliennes de protection de la nature et de l'environnement. Elle est le porte-parole de plus de 400 associations, unions ou collectifs départementaux et locaux. Membre de la fédération nationale France Nature Environnement, FNE Ile-de-France est son représentant régional.

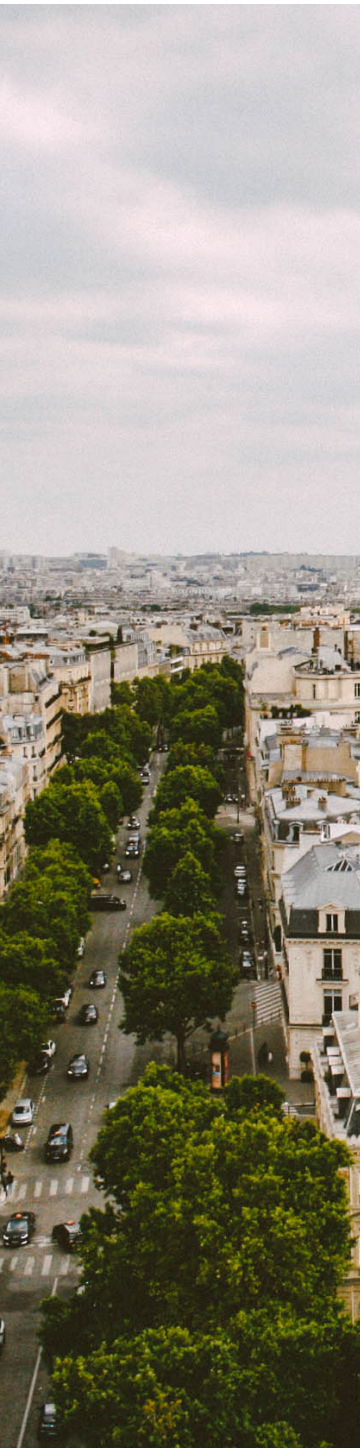
Créée en 1974, elle est régie par la loi de 1901, agréée environnement depuis 1981 et habilitée au dialogue environnemental au niveau régional depuis 2012. Elle est indépendante de tout mouvement confessionnel, syndical, économique ou politique.

Face aux menaces qui pèsent sur l'environnement, notre union défend l'intérêt général, intervient auprès des décideurs par des contacts réguliers, propose des solutions pour concilier activités humaines et équilibres naturels, assure la représentation des associations de protection de la nature et de l'environnement dans de nombreuses instances de concertation et consultatives, agit en justice.





# LE LIVRE BLANC



## POURQUOI UN LIVRE BLANC ?

Les 400 associations que regroupe FNE Ile-de-France entendent prendre toute leur place dans le débat public en cours à l'occasion des prochaines échéances électorales. Désormais, la question environnementale doit guider l'ensemble des politiques publiques afin de respecter les accords de Paris sur le climat et atteindre la neutralité carbone en 2040, mais aussi s'adapter au réchauffement en cours et lutter contre l'effondrement du vivant.

## LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Véritable poumon économique du pays, elle représente plus de 30 % du PIB national. Elle définit aussi le cadre de l'aménagement d'un territoire à la fois très urbanisé mais disposant encore de vastes zones rurales. Les enjeux de l'élection d'une nouvelle assemblée délibérante composée de 209 conseillers régionaux, élus au suffrage universel direct, sont donc loin d'être anecdotiques pour les Franciliennes et les Franciliens.

## BILAN DE LA MANDATURE

Les différents plans régionaux en cours d'élaboration ne permettront pas d'atteindre les objectifs globaux fixés par l'accord de Paris. Le grand écart n'est plus possible : concentrer toute la richesse sur les métropoles et s'étonner des déséquilibres territoriaux, prôner le zéro artificialisation nette sans remettre en question la production de logements, lutter contre le réchauffement climatique et les pollutions sans rénover intensément les bâtiments (logements et bureaux), sans adapter le trafic routier, sans plafonner le transport aérien et sans privilégier la modernisation des transports collectifs,...

## QUEL OBJECTIF ?

Alors que la crise sanitaire détruit chaque jour des centaines d'emplois et creuse les inégalités, le véritable défi est d'engager des politiques volontaristes qui rompent avec les modèles précédents. Pour cela, nous préconisons de sortir du sauve-qui-peut individuel et de reconstruire l'idée même de bien commun, de société, de fraternité. Les politiques publiques efficaces étant celles qui sont co-élaborées avec la société civile pour prendre en compte les spécificités locales, nous présentons ici nos 27 propositions pour une région résiliente.

# LES

# PROPOSITIONS

## 01. DÉMOCRATIE

- Mieux prendre en compte les associations et la société civile dans l'élaboration des documents de planification (SDRIF, SCoT, PCAET et PLU intercommunaux).
- Réunir de nouveau le CODEV de la MGP, et créer des CODEV dans tous les établissements publics qui n'en ont pas encore.

## 02. BIODIVERSITÉ

- Lutter contre l'hyper-densification en zone urbaine, nuisible pour la santé – dont la santé mentale – et qui porte atteinte aux réseaux écologiques.
- Revoir la définition de l'artificialisation des sols, rendre inconstructible la pleine terre des parcs publics et privés ; les espaces naturels devront être mieux protégés grâce à une cartographie plus précise que le MOS

## 03. AMÉNAGEMENT

- Mettre en œuvre une approche de l'aménagement et de l'urbanisme par les réseaux écologiques et reconnaître l'apport des pénétrantes naturelles, agricoles, forestières et aquatiques de la région.
- Assurer la végétalisation de tout le territoire pour faire face au changement climatique, en garantissant 40 % d'espaces de nature dans tous les quartiers urbains.



---

## 04. MOBILITÉ

- Repenser l'aménagement du territoire à partir de bassins de vie mixte (logement, emploi, services...) pour limiter les déplacements pendulaires qui accroissent sans cesse la demande de transport.
- Donner la priorité aux transports du quotidien, notamment le réseau RER trop longtemps délaissé. Le déséquilibre entre territoires associant habitat/emplois/services et territoires devenus de simples cités-dortoirs ne doit pas servir de mobile à la création de nouveaux transports en commun en site propre à l'exemple des lignes 17 Nord et 18 du Grand Paris Express déconnectées des réalités du terrain.

---

## 05. SANTÉ

- Prévenir les pollutions environnementales : de l'air, de l'eau, du sol, le bruit, et des lumières nocturnes qui nuisent gravement à la santé des Franciliens.
- Évaluer les impacts financiers annuels de toutes ces pollutions, comme cela est fait régulièrement pour l'air et le bruit.

---

## 06. AGRICULTURE ET FORÊTS

- Appliquer le principe de « zéro artificialisation brute » des terres agricoles.
- Soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs dans une perspective de diversification de l'offre alimentaire en Île-de-France ; favoriser les projets agricoles orientés vers les cultures maraîchères et mettant en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé.
- Poursuivre le classement en forêt de protection des principaux massifs fréquentés par le public, notamment dans le Val-d'Oise, des massifs de Montmorency, de l'Isle-Adam et de Carnelle.

---

## 07. SEINE

- Faire de la Seine, de ses affluents, de leurs berges et de leurs îles le point de départ d'un aménagement harmonieux et concerté de ces espaces communs, et protéger leurs îles pour préserver les couloirs d'air et leur biodiversité spécifique.
- Créer dans le cadre de la révision du SDAGE, un SAGE de la Seine Centrale – les acteurs concernés par la question de l'eau, dont la Région, doivent se mobiliser pour demander sa création.
- 

---

## 08. EAU

- Respecter le lit majeur des cours d'eau, en préservant les espaces inondables dans les zones prévues à cet effet et privilégier les solutions fondées sur la nature.
- Redonner de la perméabilité aux voiries, aux quartiers d'habitation et d'activité dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur.

---

## 09. CLIMAT ET ÉNERGIE

- Déployer enfin la rénovation du bâti résidentiel et tertiaire vers les catégories A et B et éradiquer au plus vite les passoires énergétiques.
- Respecter une trajectoire de sobriété énergétique qui soit conforme aux objectifs de la loi de 2015 (baisse de 50% de la consommation d'énergie finale) et favoriser les initiatives d'« énergie citoyenne ».

---

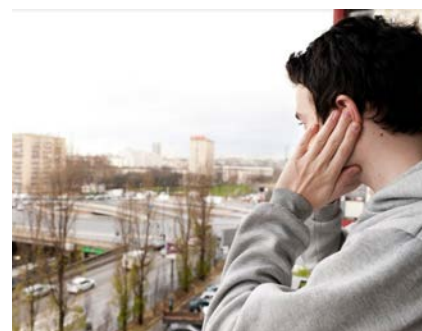
## 10. DÉCHETS

- Faire appliquer le Plan régional de prévention et gestion des déchets et anticiper l'entrée en vigueur de la loi « Anti-Gaspillage Économie Circulaire » de 2020 pour que les objectifs de tri à la source (notamment des biodéchets), de réemploi, et de recyclage, soient enfin atteints. Accroître le nombre de déchetteries.
- Accroître la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques, entreprises, commerces, services, administrations et habitants pour le recyclage des déchets des activités économiques.

---

## 11. NUISANCES AÉRIENNES

- Réduire le trafic aérien afin de favoriser l'atteinte de nos objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et baisser les lourdes externalités négatives qui pénalisent ce mode de transport.
- Abandonner tout soutien aux projets de taxis volants et autres livraisons par drones – sauf exceptions très locales – qui ne peuvent qu'aggraver des nuisances sonores déjà insupportables et éloignent l'atteinte des objectifs de sobriété énergétique.





---

## 12. ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

- Sécuriser les contrats que les structures publiques passent avec les associations et appuyer les structures de l'EEDD dans le cadre du budget participatif ou du Plan de relance.
- Annuler temporairement l'obligation liée aux subventions régionales d'accueillir des stagiaires dans les structures de l'EEDD en contexte de crise sanitaire.

---

## 13. JEUX OLYMPIQUES

- Renforcer la vigilance sur la réalisation des études d'impact environnemental des projets et sur le respect des engagements transverses en matière de transition écologique.
- S'opposer à la greffe d'opérations immobilières de pure spéculation foncière sur les projets d'aménagement des sites d'entraînement des JO (piscine de Bondy par exemple) et à la destruction d'espaces verts (jardins ouvriers d'Aubervilliers).



## CONTACTS PRESSE

### **FNE Ile-de-France**

Muriel Martin-Dupray  
muriel.martin-dupray@fne-idf.fr  
Luc Blanchard  
luc.blanchard@fne-idf.fr  
**06 38 14 93 91**

### **FNE Paris**

Christine Nedelec  
contact@fne-paris.fr

### **FNE Seine-et-Marne**

Bernard Bruneau  
fne77.anim@gmail.com

### **FNE Yvelines**

Marie-josé Jaouen  
marie-jose.jaouen@orange.fr

### **Essonne Nature Environnement**

Jean-Pierre Moulin  
jp.moulin@free.fr

### **Environnement 92**

Irène Nenner  
nenner.conseil@gmail.com

### **Environnement 93**

Francis Redon  
francis.redon1@free.fr

### **Val de Marne Environnement**

Christian Collin  
environnement94@gmail.com

### **Val d'Oise Environnement**

Bernard Loup  
bernardloup@wanadoo.fr